

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 204-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.837

Déposée le: 31.08.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)
Schnegg (Champoz, UDC)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 09.09.2015

N° d'ACE: 1221/2015 du 21 octobre 2015
Direction: Chancellerie d'Etat
Classification: –



Commémorer les 200 ans de l'entrée du Jura bernois dans le canton de Berne et dans la Confédération

Le Congrès de Vienne a formellement décidé de rattacher la principauté épiscopale de Bâle, dont faisait partie l'actuel Jura bernois, au canton de Berne le 20 mars 1815. Cette cession est devenue effective le 23 août 1815. Il y a donc 200 ans que le Jura bernois fait partie du canton de Berne et de la Suisse.

Le rattachement de l'actuel Jura bernois au canton de Berne a valu aux habitants de cette région et à leurs prédécesseurs de jouir de libertés individuelles plus assurées et d'une prospérité plus affirmée que si nous avions, par exemple, été intégrés à la France. Etre suisses nous a aussi permis d'échapper à deux guerres mondiales et d'éviter le deuil de milliers de morts sur les champs de bataille. C'est aussi grâce à l'appartenance du Jura bernois au canton de Berne et à la Suisse que nos entreprises ont pu bénéficier de bonnes conditions-cadre et la population d'un niveau de vie élevé. La remarquable participation du peuple aux décisions politiques au travers des instruments de la démocratie semi-directe a aussi été rendue possible par notre intégration dans le canton de Berne.

Faut-il rappeler qu'au cours de l'année 1814, plusieurs voix se sont élevées dans la partie nord de l'évêché pour demander le rattachement à la France, alors que dans la partie helvétique la grande majorité des avis exprimés l'ont été en faveur du canton de Berne et de la Suisse ?

Le Jura bernois est devenu suisse la même année que les cantons du Valais, de Neuchâtel et de Genève.

Ces trois cantons ont commémoré leur entrée dans la Confédération par des manifestations culturelles et populaires de grande ampleur. Rien qu'à Sion, une fête commémorative a réuni plus de 60 000 personnes. Il paraît regrettable qu'aucune célébration du 200^e anniversaire de l'entrée du Jura bernois dans le canton de Berne et dans la Confédération n'ait été organisée.

Il est évident que le Jura bernois est très reconnaissant d'être devenu suisse il y a deux siècles et qu'une substantielle majorité de sa population est contente de résider dans le canton de Berne.

Dans ce contexte, Le Conseil-exécutif est prié de dire :

1. s'il n'a pas songé à commémorer les 200 ans de l'entrée du Jura bernois dans le canton de Berne et la Confédération parce que le Jura bernois ne l'a pas demandé ;
2. s'il n'a pas renoncé à célébrer cet anniversaire pour des raisons politiques ;
3. s'il n'estime pas qu'il serait opportun de rappeler cet anniversaire par une déclaration solennelle au Grand Conseil et par la mise sur pied même tardive et modeste d'une exposition relatant l'histoire des événements qui ont conduit au rattachement du Jura bernois au canton de Berne et à la Suisse.

Motivation de l'urgence :

Si elle avait été organisée, la commémoration des 200 ans de l'entrée du Jura bernois dans le canton de Berne et dans la Confédération aurait dû avoir lieu vers le 23 août. Si le Conseil exécutif souhaite proposer l'organisation d'un événement même modeste à cette occasion, il faut absolument le faire encore en 2015.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Congrès de Vienne a redessiné la carte de l'Europe et donné à la Suisse les frontières qui sont les siennes aujourd'hui. Notre pays avait alors dû céder certains territoires comme la Valteline, mais avait reçu en compensation l'ancienne principauté épiscopale de Bâle, le Fricktal, les seigneuries de Rhäzüns et Tarasp et quelques communes du Genevois. C'est ainsi que l'ancien Evêché de Bâle ainsi que la ville de Bienne ont été rattachés il y a deux cents ans au canton de Berne et à la Confédération helvétique.

La situation du canton de Berne de l'époque n'est toutefois en rien comparable à celle des cantons du Valais, de Neuchâtel et de Genève évoquée par l'interpellatrice. Notre canton était entré dans la Confédération en 1353 déjà, alors que le Valais, Neuchâtel et Genève sont devenus des cantons suisses en 1815, à l'issue du Congrès de Vienne. Il est dès lors normal que ces trois cantons aient récemment célébré le bicentenaire de leur appartenance à la Confédération. Berne a d'ailleurs lui aussi organisé des festivités commémoratives de son entrée dans la Confédération, en 1953 et en 2003. Le bicentenaire du rattachement de l'ancien Evêché de Bâle au territoire de la Confédération, pour sa part, devrait être considéré comme un

événement à célébrer par la Suisse dans son entier ou, pour le moins, par le canton de Berne et la République et Canton du Jura, ces deux cantons exerçant à ce jour leur souveraineté sur les territoires considérés. Dans ces conditions, le Conseil-exécutif apporte les réponses suivantes aux questions de l'interpellatrice :

1. Le Conseil-exécutif a renoncé à commémorer les 200 ans de l'entrée de l'ancien Evêché de Bâle dans le canton de Berne pour les motifs exposés ci-dessus. Sans compter que la région n'en a jamais manifesté le souhait, ni n'a pris d'initiative dans ce sens.
2. L'organisation d'une commémoration officielle de ce bicentenaire n'aurait pas manqué de poser des questions délicates en regard de la Question jurassienne, survenant peu après la votation historique du 24 novembre 2013 dans le Jura bernois et le canton du Jura, mais avant d'éventuelles votations communales dans le Jura bernois sur l'appartenance cantonale. Des célébrations officielles risquaient d'être mal comprises ici ou là. Partant, le Conseil-exécutif a estimé qu'il n'était pas opportun d'organiser une commémoration officielle dans le contexte présent.
3. Toute activité commémorative qui serait décidée alors que l'année du bicentenaire prend fin dans moins de trois mois donnerait le sentiment d'une précipitation déplacée. Le Conseil-exécutif est donc d'avis qu'il vaut mieux y renoncer.

Destinataire

- Grand Conseil